



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 14 décembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

19 communes périgourdines bénéficiaires du programme « petites villes de demain »

Le programme « Petites villes de demain » s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants. Il vise à conforter leur rôle de centralité en leur permettant de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir. L'objectif est de renforcer les fonctionnalités de ces petites centralités afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial.

Ce programme est conçu pour soutenir 1.000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026). Il représente 3 milliards d'euros mobilisés par les partenaires financiers du programme (Etat, ANCT, Banque des territoires, ANAH, CEREMA et ADEME) et 250 millions d'euros dédiés au soutien en ingénierie.

En Dordogne, ce sont **13 territoires constitués de 19 communes** qui vont bénéficier du programme « Petites villes de demain » qui s'organise autour de 3 piliers :

- le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- l'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Au travers de « Petites villes de demain », l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires, créée le 1^{er} janvier 2020, pilote la mise en œuvre de ce programme, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département.

L'Etat proposera aux Régions et les Départements concernés un partenariat pour accompagner les collectivités afin de leur permettre de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, notamment par la mise en place d'opérations de revitalisation de territoire (ORT).

Enfin, le programme « Petites villes de demain » se veut être un accélérateur de la relance dans la mesure où les territoires engagés dans « Petites villes de demain », par leur dynamisme, la variété de leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, sont des acteurs pleinement engagés dans la relance.

À ce titre, les « Petites villes de demain » pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.



Communes éligibles	Communauté de communes
Le Buisson-de-Cadouin	CC Bastides Dordogne Périgord
Lalinde	
Beaumontois-en-Périgord	
Brantôme-en-Périgord	CC Dronne-et-Belle
Mussidan	CC Isle et Crempse en Périgord
Montpon-Ménéstérol	CC Isle Double Landais
Excideuil	CC Isle Loue Auvézère en Périgord
Ribérac	CC Périgord Ribéracois
La Roche-Chalais	CC Pays de Saint-Aulaye
Saint-Aulaye	
Thiviers	CC Périgord Limousin
Nontron	CC Périgord Nontronnais
Eymet	CC Portes Sud Périgord
Issigeac	
Sarlat-la-Canéda	CC Sarlat Périgord noir
Terrasson-la-Villedieu	CC Terrassonnais en Périgord Thenon-Hautefort
Thenon	
Pays de Belvès	CC Vallée de la Dordogne et forêt Bessède
Saint-Cyprien	